

40. A l'effet d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité à signer un bail en double, transmis par le Département des Chemins de Fer et Canaux, pour accorder à la Cité le privilège de poser une conduite d'eau de 36 pouces sous le canal Lachine.

Ajournement.

L. N. SENECAI,

Secrétaire

Compte rendu de l'assemblée du 22 novembre 1912, a. m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée: Tous présents.

1.—Il est

Résolu: De demander au Surintendant des Marchés d'avoir à préparer immédiatement les plans indiquant la superficie en pieds carrés de plancher, des étaux à louer dans chaque Marché.

2.—Soumis un rapport du Surintendant des Marchés au sujet de la demande de la Compagnie Harris Abattoirs, pour permis de faire certains travaux dans son étal du Marché Bonsecours, à ses frais et dépens.

Résolu: D'autoriser l'exécution desdits travaux, pourvu que ladite compagnie paye un loyer additionnel de \$1.25 par semaine pour le nouveau local qu'elle occupera à la suite de ces travaux, en sus du loyer payé pour son local actuel, et ce, jusqu'à la fin de son bail, soit jusqu'au 1er mai prochain.

3.—Soumis un projet de MM. Ovila et Jos. Laurin, au sujet de la terre déposée par les entrepreneurs du canal d'égoût qui est actuellement en construction au coin de la rue St. Hubert et Chemin Côte St. Michel.

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport, et de prier l'Ingénieur en Chef de fournir les renseignements nécessaires au Département en Loi.

4.—Soumis un acte de cession et ratification entre la Cité de Montréal et MM. Dandurand et Boyer.

Résolu: De référer au Département en Loi avec prière de faire rapport.

5.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur une requête de l'Imperial Tobacco Company of Canada, pour permis de poser une conduite de 8 pieds, dessous, et à travers la rue Ste Irène, à un point environ 70 pieds au sud de la ligne du côté sud de la rue St. Antoine, pour connecter les bâtisses de la compagnie situées sur les deux côtés de ladite partie de la rue Irène.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que ledit permis soit accordé aux conditions mentionnées dans le rapport de l'Ingénieur en Chef.

6.—Soumis un extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil tenue le 8 octobre dernier, à l'effet de demander aux Commissaires si MM. Peter Lyall & Sons ont le droit d'établir et maintenir un clos de bois et une manufacture sur le côté sud-est de l'Ave. Western, dans le quartier Notre-Dame de Grâce.

Résolu: De transmettre au Conseil, en réponse, un rapport de l'Inspecteur des Bâtiments approuvé par l'Ingénieur en Chef, déclarant que ladite cour à bois et la manufacture en question ont été établis antérieurement à la date où le règlement 63 de l'ex-Ville Notre-Dame de Grâce a été passé.

7.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef déclarant, en réponse à une question du Conseil, que la bâtisse occupée comme manufacture de tabac par Sir W. C. McDonald, avec son installation spéciale en cas d'incendie, et le système de manoeuvre (fire drill), ne présente aucun danger en cas d'incendie.

Résolu: De transmettre ledit rapport au Conseil en réponse à la question ci-dessus.

Ajournement.

L. N. SENECAI,

Secrétaire

40. To authorize the Mayor and the City Clerk to sign a lease in duplicate, transmitted by the Department of Railways and Canals, granting the City the privilege of laying a 36 inch main under the Lachine Canal.

Adjourned.

L. N. SENECAI,

Secretary.

Report of meeting held on the 22nd November 1912, a.m.

His Worship the Mayor L. A. Lavallée, all the members of the Board.

1.—It was

Resolved: That the Superintendent of Markets be instructed to prepare immediately, plans showing the area in square feet of the floors of the stalls to be let in each market.

2.—Submitted a report from the Superintendent of Markets anent the application of the Harris Abattoirs Company for permission to have certain works done in their stall, at Bonsecours Market, at their own expense.

Resolved: That said works be authorized, provided the said Company pay an additional rent of \$1.25 per week for the new quarters which it will occupy by reason of said works, over and above the rent paid for its present quarters, until the expiry of its lease, to wit: until the 1st of May next.

3.—Submitted a protest from Messrs Ovila & Jos. Laurin "re" earth deposited by the contractors of the sewer which is being laid at the corner of St Hubert street and Côté St. Michel Road.

Resolved: That the same be referred to the Law Department for a report and that the Chief Engineer be instructed to supply the Law Department with all the information they may require in this connection.

4.—Submitted a deed of cession and rectification between the City of Montreal and Messrs. Dandurand & Boyer.

Referred: To the Law Department with instructions to report on same.

5.—Submitted a report from the Chief Engineer, anent the petition from the Imperial Tobacco Company of Canada, for permission to lay an 8 ft conduit under and across St. Irène street, at a point about 70 feet south of the south side line of St. Antoine street, for the purpose of connecting the buildings of the Company situated on both sides of said part of St. Irène street.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said permission be granted on the conditions mentioned in the Chief Engineer's report.

6.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council, held on the 8th October last, asking the Commissioners if Messrs Peter Lyall & Sons have the right to establish and maintain a wood yard and a factory on the South East side of Western Avenue, in Notre-Dame de Grâce ward.

Resolved: That the Council be informed in reply to a report from the Building Inspector, stating that the said wood-yard and factory have been established previous to the date on which by-law No. 63 of the ex-town of Notre-Dame de Grâce was passed.

7.—Submitted a report from the Chief Engineer, stating, in reply to a question put in the Council, that the building used as a tobacco factory by Sir W. C. McDonald with its special fire protection equipment and its fire drill system, is not dangerous in case of fire.

Resolved: That said report be transmitted to Council in reply to the above question.

Adjourned.

L. N. SENECAI,

Secretary.